

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 6 (1868)
Heft: 43

Artikel: On villhe nové
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179956>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» teur tout ensemble (le démon), ce monstre infernal se fit voir sous la forme d'un dragon prêt à le dévorer, mais notre Saint, pour le terrasser, fit le signe de la Croix, et plein d'un zèle intrépide, d'une sainte confiance, lui jette son Etôle au cou, qui se changeant soudain en chaîne de fer, à la réserve de deux bouts qu'il tenait en sa main, et soumit à sa puissance ce monstre d'initié, que ceux qui l'accompagnaient mirent aussitôt à mort. L'on conserve encore aujourd'hui les deux bouts de cette Etôle parmi les reliques de l'abbaye de St-Maurice. Les uns tiennent qu'aux approches de St-Bernard, le démon prit la véritable figure d'un dragon, les autres la forme que les peintres donnent ordinairement au diable (cornes, pieds fourchus, etc. *Réd.*); enfin d'autres disent simplement qu'il parut sous une figure épouvantable, jetant même du feu par les narines: Et de là vient qu'on le dépeint ordinairement comme un dragon enchaîné.... De là encore ce qui se dit communément dans le pays, que St-Bernard a enchaîné le diable sur le Montjoux. »

Ce livre, qui donne aussi la liste des biens que possédait l'hospice du St-Bernard, ne dit nulle part qu'il était propriétaire d'immeubles à Lutry.

Si donc le « singe traditionnel » n'est point inexplicable, il reste encore inexplicable, ce que nous regrettons, persuadés que les plaisanteries auxquelles il donne lieu si fréquemment tiennent précisément à l'obscurité qui entoure son origine, et que le ridicule disparaîtra dès le moment où l'on donnera le mot de l'énigme. L. M.

Le Réveil, journal démocratique français, faisait, il y a quelques jours, les réflexions suivantes à propos des événements d'Espagne :

Il existe quelque part un homme dont on ne parle guère et qui semble relégué dans le magasin des accessoires : c'est le mari de la reine d'Espagne. Est-ce un homme ? est-ce un mythe ?

Il doit pourtant avoir un autre rôle que celui d'éditionnaire responsable des œuvres de sa femme, responsable à la façon des gérants de journaux du temps de Louis-Philippe, que la loi reconnaissait putatifs d'articles dont le plus souvent ils n'avaient pas lu le premier mot.

Dans un pays où la Vierge del Pilare (la statue de Notre-Dame de Saragosse) est capitaine-général des armées nationales, grand'croix de tous les ordres imaginables, et touche régulièrement les émoluments attachés à ces titres et fonctions, il est impossible que le roi-époux soit tout simplement le mari honoraire de la reine.

Son auguste femme l'a fait autre chose, tenez-le pour certain.

Je parierais qu'il est au moins général; et pourquoi pas ?

Quand donc le verrons-nous à la tête de ses soldats ?

On assure que l'innocente Isabelle, voyant la révolution triompher, se serait écriée : « Ah ! si je portais culottes, cela ne se passerait pas ainsi ! »

Pauvre faible femme ! il nous semble pourtant qu'elle les a toujours portées ; au moins dans son ménage.

Le mot n'est pas nouveau dans son auguste bouche ; c'est une seconde édition légèrement revue et diminuée.

Au moment du départ de l'armée expéditionnaire pour le Maroc, elle daigna dire aux officiers généraux, en portant la main sur son cœur, conformément à la tradition classique : « Je regrette de ne pas être un homme pour pouvoir prendre part à vos dangers. »

— *Y yo tambien!*..... et moi aussi ! exclama le roi-époux, qui perd à ne pas se faire entendre plus souvent, car la plupart de ses mots sont de cette force-là.

Nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer un autre non moins remarquable.

Quand naquit le prince Alfonso, l'aîné de la collection, ainsi appelé parce que le susdit mari de la reine se nomme François, on exhiba au peuple, du haut d'une fenêtre du palais, comme on l'eût fait d'un veau bicéphale, ce précieux rejeton, l'espoir de l'Espagne.

Après s'être repus de cet intéressant spectacle, quelques enthousiastes, ou peut-être quelques loustics, demandèrent à grands cris : El padre ! El padre ! L'auteur ! L'auteur !.....

L'heureux époux, dont la modestie répugnait à ce triomphe, poussa vivement vers le balcon un majordome faisant fonctions de régisseur : « Dites qu'il n'est pas ici. »

Et il fut fait selon sa volonté. Une fois n'était pas coutume.

Le Bon Messager pour 1869, 40^e année. Prix, 50 centimes. — Lausanne, Georges Bridel.

Il n'est pas d'une grande nouveauté de venir annoncer à la fin d'une année l'almanach de l'année suivante ; l'événement est prévu, attendu même. Il n'en est pas moins utile d'attirer l'attention sur un bon almanach comme l'est le *Bon Messager*. Parvenu à sa 40^e année, il est de plus en plus fort et vigoureux ; chaque année il nous arrive avec quelques nouveaux progrès ; aucun de ses confrères ne donne autant que lui de renseignements pratiques et d'une utilité incontestable ; les valeurs des principales monnaies étrangères en circulation ; une table pour le calcul des intérêts ; une notice sur l'amortissement ; des listes fort complètes des foires et marchés. La partie astronomique, due à M. le professeur Ch. Dufour, de Morges, est remarquablement soignée. Enfin des conseils moraux, quelques récits d'histoire nationale, la biographie de Vinet, plusieurs questions d'histoire naturelle et d'agriculture, enfin des gravures comme l'on n'est pas habitué à en trouver dans les almanachs, voilà bien des titres de recommandation pour cette modeste brochure.

S. C.

On villho nové.

On liai dein la follhe d'avis dé la Gruyère :

« On incurá dé veladzo, on tot à fé boun hommo, má pi qu'on diabllio quand s'agit dé religion, refusávé à n'on djeinø paysan dé sa perrotse dé lo mariá, paceque, desái-te, n'a pas mé dé religion qué noutron tsat.

Tot párai, noutron gaillá étái mô à s'n'ése, ká l'avái gros einvia d'étré uni à sa mìa, et ie savái

que se l'incourâ refusâvé, n'iaivâ pas méche. Adon ie dit à sa donna d'allâ à la tiura po tatsi dé décida l'hommo dé la religion.

— Monsu l'incourâ, dit-clle, noutron valet a bin einvia dé preindrè onna fenna, allâ pi; se c'étaï on effé dé voutra bontâ dé l'ai accordâ la permechon... Cein travaillè coumein on bijou, monsu l'incourâ; cein vo fâ dâi riès à la tserri asse drâités qu'on chierdzo.

— Voutron valet est on paysan baptsi: ye n'a jamé su on mot dé catsimo; ne sâ pas pirè que Jésus-Christ est moo...

— Diabllie, fe la bouna fenna ein copeint lo sублиet à l'incourâ, no z'autré dzeins dé la campagne, on ne liai pas lé gazettés, on ne savâi pas pi que l'étaï malâdo.

C. C. D.

La ville de Lutry, son Eglise, son Prieuré et la réformation dans cette ville.

V

Le gouvernement de Berne faisait tout ce qui était en son pouvoir pour établir la réforme dans ses nouveaux états comme il l'avait déjà fait dans ses anciens états. Ce vaste mouvement inquiétait fort la population de Lutry; car le conseil général s'étant assemblés le 9 avril, qui était le dimanche des Rameaux, fit les trois réglemens que voici: « 1° Que nul ne devait procurer de faire venir un ministre dans le lieu pour y prêcher, sous l'amende de 10 livres. 2° S'il en venait quelqu'un par hasard on ne l'irait point écouter; qu'on le laisserait passer sans lui faire aucun outrage. 3° Que nul ne devait procurer de gâter ni mutiler les images, ni dans l'église, ni ailleurs, ni faire aucune violence à l'église, sous la même amende. »

Le 16 juillet, le conseil souverain de Berne résolut qu'une dispute publique de religion aurait lieu à Lausanne. Il en fixa l'ouverture au 1^{er} octobre. Le décret en fut publié peu de jours après et affiché à la porte de toutes les églises. Ce décret fut adressé aux ecclésiastiques de tout le pays, avec ordre de se rendre à Lausanne pour le jour susdit, afin d'y rendre raison de leur foi et de la soutenir par les Saints-Evangiles. Guillaume Farel, ce célèbre réformateur, sorti du Dauphiné, composa dix thèses sur lesquelles devait rouler la dispute. Le bruit de cette prochaine controverse publique se répandit bientôt de tous côtés et parvint à la connaissance de l'empereur Charles Quint qui était alors en Italie. Ce monarque écrivit aux Lausannois pour leur ordonner de s'opposer à ce que cette dispute eut lieu, disant qu'un Concile devant s'assembler l'année suivante, les différends en fait de croyance religieuse y seraient sérieusement discutés.

Cette lettre fut lue en Conseil le dimanche 23 juillet et il prit les trois résolutions suivantes: 1° De vivre en bons chrétiens, c'est-à-dire en bons catholiques; 2° de vivre paisiblement avec ceux qui sont d'un sentiment contraire en fait de religion, en se supportant mutuellement; 3° enfin, de ne faire aucun outrage aux églises, ni aucune innovation, en attendant la décision du futur Concile. Puis, ils envoyèrent à Berne des députés, de concert avec ceux de Lavaux, pour demander que cette dispute n'eût point lieu, vu les troubles qui résulteraient d'un changement de religion.

Les seigneurs de Berne, qui avaient pris la place de leur évêque, n'eurent aucun égard aux représentations qu'on ne cessait de leur adresser. Ils poursuivirent leur œuvre sans se laisser arrêter par aucun obstacle.

Pour en revenir aux préparatifs de la dispute, le décret en fut publié vers le milieu du mois d'août dans tout le Pays de Vaud. Le mayor de Lutry le signifia au conseil de ville. Catholiques zélés, comme ils l'étaient encore, ils résolurent de s'opposer de toutes leurs forces à ce que cet édit reçut son exécution, disant qu'il était opposé à leurs libertés et à leurs privilèges. Ils envoyèrent deux députés à Lausanne et deux à Cully pour conférer ensemble sur cette affaire et en

attendant ils prièrent le mayor de ne pas publier le décret avant d'avoir pris en commun une résolution. Les deux paroisses de Lutry et de Villette envoyèrent aussi une députation à Fribourg pour parler au curé et aux autres ecclésiastiques de cette ville et leur communiquer les thèses qui venaient d'être publiées, afin qu'ils se rendissent à Lausanne, pour les combattre; mais aucun de ces messieurs ne voulut s'en donner la peine.

Au mois de septembre les trois paroisses de Lavaux, Lutry, Villette et St-Saphorin eurent encore une conférence avec ceux de Lausanne et tentèrent une nouvelle démarche auprès de LL. EE. Elle fut accueillie avec bienveillance, en donnant l'assurance « qu'on avait nul dessein de leur ôter leurs privilèges, puisqu'on venait tout fraîchement de les leur confirmer; mais, qu'il s'agissait uniquement d'affaires de religion et que les délégués qu'on enverrait à Lausanne leur apprendraient le reste. »

Les paroisses de Lavaux n'avaient donc pas d'autre parti à prendre que de se soumettre en envoyant à la dispute de Lausanne leurs délégués. Ceux de Lutry furent Jean Dumur, François Blanchet et Jean Marsens. C'est à la diligence et à l'exactitude de celui-ci qu'on est redevable d'une foule de détails aussi précieux qu'intéressants sur cette époque si agitée et qu'il avait soin de consigner dans son manuel.

A l'approche de la dispute, les chanoines de Lausanne furent dans une indicible angoisse. Le 26 septembre, ils prièrent le conseil de veiller à la conservation de leur chère et si belle cathédrale. Pour les rassurer, le conseil les invita, ainsi que les paroisses de son ressort, à apporter en ville les ornements et autres objets précieux des églises pour les mettre en lieu de sûreté.

Le jour mémorable et tant redouté était enfin venu. Voici les noms de ceux qui devaient prendre part à la dispute. Les représentants de l'ancien parti catholique étaient un Jacobin, nommé Dominique de Montbosc qui avait prêché le carême précédent à Lausanne; puis, un médecin français, nommé Claude Blancherose, établi à Lausanne; ensuite, Jean Mimard, maître d'école à Vevey; Dom Jaques Drogy, vicaire à Morges; Ferdinand Loys*, capitaine de la société de la jeunesse de Lausanne; dom Pierre Bérilly, vicaire à Prévessin, et enfin Jean Michod**, doyen et curé de Vevey. Quant aux ecclésiastiques de Lausanne, il est triste d'ajouter que, de 50 chanoines, de 5 curés de paroisse et d'un si grand nombre de religieux, tant dominicains que cordeliers ou franciscains, sans compter le vicaire, aumônier, chapelain, il n'y eut pas un seul d'entr'eux qui osât se présenter à la dispute. Les chanoines pour se disculper de leur ignorance, se bornèrent à lire deux protestations contre la légitimité de la dispute qui devait se faire, puis se retirèrent sans vouloir rien entendre.

Du côté des réformés, il n'y eut proprement que Guillaume Farel et Pierre Viret. Pierre Caroli y prit aussi quelquefois la parole. Jean Calvin y parla deux fois et Antoine Marcourt seulement une fois.

Cette dispute, qui dura plusieurs jours, eut pour résultat d'ouvrir les yeux à un grand nombre de personnes. De ce nombre, furent les deux députés de la paroisse de Villette, Jaques Clavel et Aimé Sordet.

Ils revinrent de là si fermement persuadés et convaincus de la vérité de la religion réformée, qu'ils emmenèrent avec eux Pierre Viret pour prêcher à Cully. Jaques Drogy, vicaire à Morges, l'un des principaux défenseurs du catholicisme, fut aussi gagné à la réforme, et après l'avoir ouvertement embrassée, il devint plus tard pasteur à Bevaix, dans le comté de Neuchâtel.

* Ferdinand de Loys embrassa plus tard la réforme et en fut un des plus zélés et des plus honorables défenseurs. Ses descendants sont demeurés fidèles à la foi de leur aïeul par leur sincère attachement à l'église.

** Il paraît que le curé Jean Michod, doyen à Vevey, embrassa aussi la réforme. Son nom, du moins, figure dans le décret du comte de Martinengues, gouverneur de Savoie, en réponse à une requête de bourgeois de Thonon, demandant des ministres. Cette requête est de 1589. « Permis à Jean Michod de prêcher à Nernier. »

(La suite prochainement.)

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.